
RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

DDFM 50 MHz

RÈGLEMENT

1. BUT

Afin de promouvoir l'activité sur la bande des 6 mètres et permettre aux stations étrangères de contacter de nombreux départements français, le REF-Union propose un concours français sur 50 MHz .

2. DATE ET HORAIRE

Le concours débute le deuxième samedi de juin 1600 UTC et s'achève le dimanche à 1600 UTC.

3. FRÉQUENCES ET MODES

50.200 et au-dessus (les contacts en dessous de 50.200 ne seront pas validés).

SSB, CW, FM.

4. APPELS ET REPORTS

Appels : indicatif + N° du département. Exemple: CQ de F6XYZ/71

Reports : n° de série + locator. Exemple : 59001 JN26 (4 premiers caractères seulement).

5. POINTS ET MULTIPLICATEURS

Points : 1 point par contact.

Multiplicateurs : départements + locator..

6. CLASSEMENTS

Un classement F (toutes catégories confondues).

Un classement étrangers.

7. COMPTES-RENDUS

Les comptes-rendus devront comporter: la liste des QSO avec l'heure UTC, un récapitulatif des départements, locators et pays DXCC contactés et le calcul final des points.

Exemple: (10 pts X par 20 multis (10 dpt + 10 locators) = 200 pts.

8. ENVOI

Comptes-rendus à envoyer dans le mois qui suit le concours au correcteur :

- Par poste selon calendrier et liste de correcteurs publiés dans Radio-REF
- par e-mail à ddfm50@ref-union.org

9. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.